



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Le chapeau ducal breton : significations et pratiques au sein de la noblesse bretonne au temps des Montfort (XIV ^e -XV ^e siècles)
Auteur	Thibaut LEHUEDE
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	décembre 2024
Pages	29 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (4 ^e trimestre 2024)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article Thibaut LEHUEDE, « Le chapeau ducal breton : significations et pratiques au sein de la noblesse bretonne au temps des Montfort (XIV^e-XV^e siècles) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2024-10, décembre 2024, 29 p.
http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2024_010.pdf

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Jean-Christophe Blanchard (CNRS), Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), Guilhem Dorandeu (École française de Rome), Luisa Clotilde Gentile (Archivio di Stato, Torino), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen Normandie), Miguel Metelo de Seixas (Universidade Nova de Lisboa), Maria do Rosário Murujão (Universidade de Coimbra), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Ambre Vilain (université de Nantes), Inès Villela-Petit (BnF).

ISSN 1158-3355

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE**

ISSN 2006-3972

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**
SIRET 433 869 757 00016

***Le chapeau ducal breton :
significations et pratiques au sein de la noblesse
bretonne au temps des Montfort (XIV^e-XV^e siècles)***

Thibaut LEHUEDE

Résumé

La présente étude porte sur le chapeau de tournoi et sur sa présence dans les cimiers de la noblesse bretonne, documentée par les sceaux aux XIV^e et XV^e siècles. La récurrence de cet attribut en fait véritablement un élément significatif des représentations héraldiques dans les années 1380-1400, dont il s'agira de préciser la signification et les modalités de partage et/ou de diffusion, puisque le chapeau de tournoi est aussi et d'abord adopté par le duc de Bretagne Jean IV (1364-1399) et avant cela par le roi d'Angleterre Édouard III (1327-1377). Enfin, on ouvrira le sujet aux différents couvre-chefs apparaissant dans le cérémonial ducal au XV^e siècle.

Abstract

This study deals with the tournament hat and its appearance in the Breton nobility's crests, documented with seals during the 14th and 15th centuries. The recurrence of this item makes it truly a significant element of the heraldic representations in the decades 1380-1400. The aim will be to precise the modalities of sharing and/or diffusion, because the tournament hat has also and first been adopted by John IV duke of Brittany (1365-1399) and before that by king Edward III of England (1327-1377). Finally, we will extend the subject to the different headwears used in the ducal ceremonial in the 15th century.

I. LE CHAPEAU DE TOURNOI

1. Le cimier ducal breton

Le chapeau dans les représentations princières et nobiliaires de la fin du Moyen Âge a récemment été l'objet de plusieurs études¹. Laurent Hablot, dans sa communication sur le

T. Lehuédé est doctorant en Histoire médiévale à l'Université Bretagne Occidentale et à l'ÉPHE. Je remercie Yves Coativy pour sa relecture attentive et ses conseils, et Laurent Hablot pour l'envoi de sa communication sur les cimiers et ses retours sur cette recherche.

partage de cimiers en Angleterre, s'est notamment intéressé au chapeau de tournoi, et plus spécifiquement au cimier du lion sur un chapeau, arboré par Édouard III Plantagenêt à partir de 1340. Ce cimier a pu être concédé à différents personnages, parmi lesquels l'auteur propose de compter le duc de Bretagne Jean IV de Montfort (1364-1399), élevé au sein de la maison royale anglaise, et qui porte comme cimier un lion à queue fourchée entre deux cornes d'hermine sur un chapeau. Attesté à partir de 1365, ce cimier dynastique est porté par les ducs bretons de la dynastie Montfort jusqu'au début du XVI^e siècle². On suit encore sa trace sur le sceau équestre de François II († 1488) (*fig. 1*) et sur les gravures accompagnant les *Chroniques* d'Alain Bouchart (*fig. 2*), publiées en 1514, juste après la mort d'Anne de Bretagne, marquant la fin de l'indépendance bretonne et la disparition du cimier ducal. Il est également transmis aux différents cadets de la maison de Bretagne, bien qu'il ne semble pas systématique pour Arthur de Richemont avant son accession au trône³.

À côté du cimier au chapeau, les Montfort ont pu faire usage d'autres cimiers. Vers 1440, l'*Armorial équestre de la Toison d'or* montre ainsi Jean V portant un cimier au cygne⁴, bien qu'il s'agisse ici d'un hapax. Les monnaies d'or de Jean V ou de François II, reprenant un modèle royal, ne font pas non plus apparaître le cimier habituel mais montrent un cavalier portant un heaume couronné ; un choix aussi adapté à la place limitée du *medium*, qui en outre, explicite parfaitement les prétentions régaliennes de ces princes, dont la frappe de l'or en est l'une des manifestations (*fig. 3*). À partir de la seconde moitié du XV^e siècle surtout, la couronne timbrant déjà les armes de Bretagne dans nombre de

1. Laurent HABLLOT, « Give his head in chivalric reward. Crests sharing in the Middle ages, the English case », dans Anne CURRY, Sean CUNNINGHAM et Paul DRYBURGH (dir.), *Status, Identity and Authority : Studies in Medieval and Early Modern Archives and Heraldry presented to Adrian Ailes*, Londres, 2021, p. 43-53 ; Christian de MERINDOL, « A propos des couvre-chefs héraldiques », conférence à la Société Française d'Héraldique et de Sigillographie le 18 avril 2019. Auparavant, cet auteur a abordé cette question dans : « Les portraits du roi Charles VII, mise au point et nouveaux documents », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, séance du 11 juin 1997, 2001, p. 176-178 et « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Les princes et le pouvoir au Moyen Âge, 23^e congrès*, Brest, 1992, p. 303-323.

2. Il est visible pour la première fois sur le signet de Jean IV, le premier connu pour le duc, attesté par une empreinte du 12 août 1365 (AD Loire-Atlantique, 10/Fi/243). Les sources décrivant le couronnement ducal de François III de Bretagne en 1532 ne donnent pas à voir le cimier des Montfort. Le chapeau de triomphe évoqué à plusieurs reprises avec la devise et les armes ducales ne doit pas nous induire en erreur, puisqu'il s'agit d'un motif renaissant qui consiste en une guirlande feuillagée (Paul de LA BIGNE-VILLENEUVE, « Extrait d'une relation manuscrite de l'entrée et couronnement du duc François III », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 14, 1880, p. 315 et Pierre-Hyacinthe MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, Paris, 3 vol., 1742-1746, t. III, col. 1009).

3. Le chapeau de tournoi est présent chez François comte de Montfort en 1427 (Arch. nat., Sc/D/557), Pierre de Guingamp en 1443-1450 (AD Côtes-d'Armor, 1/E/1172) et Richard d'Étampes en 1424-1427 (AN, J/244/99 pièce 6). Pour Arthur de Richemont en revanche, le sceau équestre (AD Loire-Atlantique, 10/Fi/335) et le sceau armorial (AD Loire-Atlantique, 10/Fi/329) ne le montrent pas. On ne sait pas si les bâtards de la maison de Bretagne partagent ce cimier dynastique. Seuls sont connus deux sceaux de François d'Avaugour, fils naturel de François II, qui ne montrent pas de heaume cimé timbrant ses armes (AD Loire-Atlantique, 10/Fi/452 et 10/Fi/453).

4. Laurent Hablott (« Give his head... », cité n. 1) suggère que ce cimier soit hérité de Jean IV, qui a peut-être eu pour emblème un cygne, comme pourrait le laisser entendre un chant traditionnel breton, *An alarc'h*.

Le chapeau ducal breton

représentations⁵, intègre également sur certaines images, le cimier ducal en place du chapeau de tournoi. C'est le cas dans le célèbre *Livre des Tournois* de René d'Anjou (fig. 4). Mais il ne s'agit pas, loin de là, d'un remplacement systématique.



1. *Détail du sceau équestre de François II.*
Empreinte du 27 octobre 1481 (AD Loire-Atlantique, 10 Fi 437)
Tous droits réservés aux AD Loire-Atlantique



2



3

2. *Armoiries de Bretagne.*

Gravure extraite d'Alain Bouchart, *Les croniques annalles des pays d'Angleterre et Bretagne*, 1531, p. 154.

3. *Florin au cavalier or de François II.*

Alexis Bigot, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 857, pl. XXXIII.

5. Les manuscrits datés du règne de François I^{er} (1442-1450), regorgent d'écus bannières couronnés, Voir notamment les livres d'*Heures* de la duchesse Isabeau d'Écosse (Fitzwilliam museum, Cambridge, ms. 62, fol. 13r. ou 20r. par exemple).



4. *Heaume du duc de Bretagne*
BnF, *Livre des tournois*, 1462-1465, ms. fr. 2695,
fol. 45 v. (tous droits réservés à la BnF)

2. Le corpus

Comme souvent, la situation des ducs de Bretagne est relativement bien cernée. Elle l'est en revanche beaucoup moins concernant le reste de la noblesse bretonne, pour qui il reste encore plusieurs pages à écrire, notamment à propos des cimiers. On observe en l'occurrence, que le même chapeau fait son apparition sur de nombreux cimiers bretons à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, donnant un nouvel aperçu du problème. Dès lors, plusieurs questions se posent. Qui porte ce chapeau ? Quelle est sa signification ? Quel lien y a-t-il avec le cimier ducal ? Et comment est-il adopté ou transmis ?

Notons déjà que le sceau semble avoir été le support privilégié pour faire apparaître cet insigne. Mais, ainsi qu'en atteste l'exemple des ducs, toutes les occurrences de cimier sont potentiellement porteuses du chapeau de tournoi. On citera pour exemple l'enfeu des Trezeguer-Mahé à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, orné d'un écu de deux haches adossées surmontées d'un croissant, timbré d'un heaume à chapeau et volet cimé d'une tour, ainsi que les armes de Hervé de Névet († 1444) sur le portail occidental de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper, que Paul-François Broucke avait déjà rapproché du cimier ducal en évoquant un lien de fidélité politique⁶. Une étude plus poussée serait à mener pour chercher d'autres exemples. Cependant, les témoignages sculptés de la fin du XIV^e siècle, âge d'or des chapeaux dans les sceaux, restent relativement rares en Bretagne, contrairement au XV^e siècle où, à l'inverse, le nombre de chapeaux dans la cire diminue très fortement.

Notre étude a été réalisée à partir de la base de données *La sigillothèque* réalisée par Martine Fabre d'après le corpus de sa thèse⁷. La réunion de ce corpus considérable,

6. Le portail est construit à partir de 1424. Paul-François BROUCKE, *Les prééminences héraldiques de la cathédrale de Quimper au XV^e siècle : nouvelles perspectives*, mémoire de master 1, Université de Bretagne Occidentale, 2010, p. 119, 120 et 126.

7. Disponible en ligne : <https://www.sigillotheque.fr/>. Thèse soutenue en 1995 à l'université Paris IV sous la direction de Jean Favier (*Héraldique médiévale bretonne (vers 1350-1500) : images personnelles, armoriaux, sceaux, tombeaux*).

constitue encore l'inventaire de référence pour les sceaux de la noblesse bretonne médiévale. Pour cette raison, le corpus, facile d'accès et qui bénéficie d'une description détaillée, permet la production d'une analyse sérielle sur la période 1350-1500, couverte par l'inventaire et qui correspond justement au champ chronologique d'utilisation du chapeau de tournoi.

Le soin qu'a eu Martine Fabre à réaliser son inventaire s'est avéré particulièrement utile ici. En effet, une des difficultés réside aussi dans la reconnaissance et l'identification de cet attribut qui peut très facilement être omis, négligé et passé sous silence. Le dessin parfois fluctuant des chapeaux (voyez celui des Trezeguer-Mahé pour lequel le doute reste permis) ne facilite pas la tâche et pose d'ailleurs question d'y reconnaître le même objet. Chez les trois princes cadets de la maison de Bretagne, le chapeau prend ainsi des proportions tout à fait hors normes qui tranchent avec les chapeaux de la fin du XIV^e siècle (*fig. 5*). Martine Fabre fait également une distinction entre différents chapeaux et établit une typologie que nous reproduisons en annexe, mais qu'il ne nous semble pas être intéressant à retenir comme élément discriminant. Il semble y avoir finalement une relative liberté dans la représentation de ce chapeau, reflétant la variété de chapeaux existant tout au long de cette période, et sans qu'il y ait donc forcément de focalisation spécifique sur une typologie particulière, identifiée comme le chapeau de tournoi avec sa propre symbolique. C'est plus simplement la présence seule du chapeau qui paraît signifiante.



5. Sceau de Richard de Bretagne, 1407, 65 mm

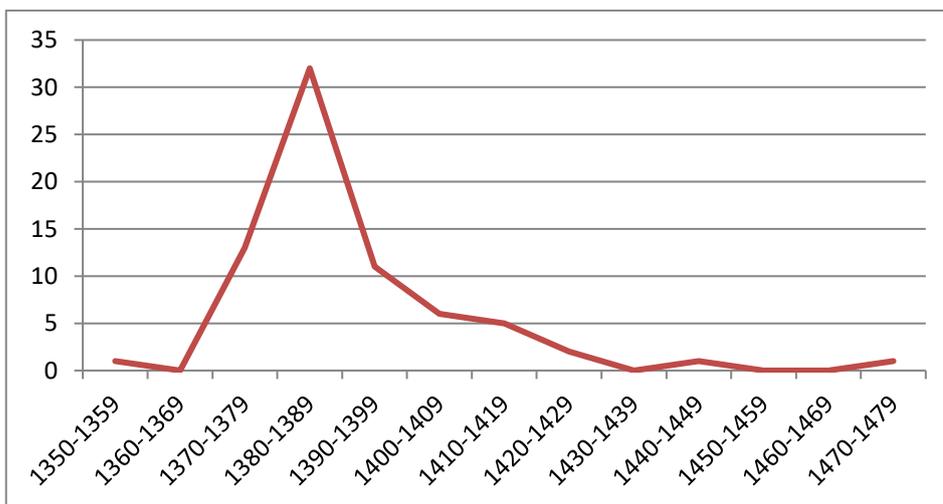
Moulage, Arch.nat., Sc/D/706 (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris)

Les lacunes par manque de sources n'en restent pas moins importantes. Beaucoup de personnages identifiés dans d'autres sources n'ont pas de sceau associé. La recherche effectuée à partir des familles est aussi perturbée par des vides, qui empêchent de suivre les pratiques sigillaires sur plusieurs générations. Le constat est identique pour les grandes familles comme les Rohan, les Penthièvre ou les Rieux, où l'on mesure à peine les pertes, sachant que la plupart de ces individus usaient de plusieurs matrices.

On note en outre une large disproportion en fonction des années (*voir le graphique 1*). Ainsi, les sceaux datés de 1381 constituent un pan considérable du corpus, en raison de la

signature du second traité de Guérande, qui fait apparaître dans les sources nombre de petits seigneurs bretons, dont c'est souvent la seule et unique mention. Dès lors, y a-t-il un risque de biaiser les résultats ? Le pic observé pour l'année 1381 est-il uniquement le fait d'un surplus de documentation ? *A priori* non, puisque dans l'ensemble des sceaux relevés pour cette période, tous n'arborent pas le fameux chapeau. Au contraire, l'augmentation de l'échantillon pris en compte augmente pour la période donnée la fiabilité des résultats. En réalité, les lacunes posent plutôt un autre problème, à savoir la datation exacte de l'emploi des matrices. Souvent, une seule date est renseignée. On l'a vu pour l'année 1381. Mais on peut s'interroger si ces sceaux étaient déjà en service pendant la décennie précédente, et s'ils le sont encore après. Rappelons aussi que si le changement de sceaux pour un même individu est relativement fréquent au Moyen Âge, il est aussi souvent significatif. À l'inverse, des matrices pouvaient aussi se transmettre au sein d'une même famille, d'une génération à l'autre. On doit donc supposer pour la majorité des sceaux de ce corpus, une durée d'utilisation plus large que ne le laissent entendre les seules données brutes.

Graphique 1 : évolution chronologique de l'usage du chapeau de tournoi dans les sceaux de la noblesse bretonne (1350-1500)



L'amplitude du corpus couvre la période 1357-1471. Toutefois, on observe une répartition très inégale au niveau des dates. Ainsi, on ne compte qu'un sceau avant 1370. L'*optimum* est atteint entre 1370 et 1400, avec plus particulièrement un pic durant la décennie 1380. Le phénomène décline jusque vers 1420. Après cette date, les sceaux au chapeau ont quasiment disparu et restent marginaux. On peut donc découper plusieurs périodes dans notre chronologie. Les cimiers au chapeau éclosent véritablement sur les sceaux bretons à partir des années 1370. Il s'agit là d'un phénomène groupé, puisque plusieurs nobles adoptent au même moment ce signe sur leurs sceaux. Le phénomène semble gagner en ampleur dans les années 1380. Pourtant, dès la décennie suivante, on observe un net recul, confirmé pour la décennie suivante. Surtout, le nombre de nouvelles occurrences, c'est-à-dire de nouveaux (ou supposés nouveaux) sceaux au chapeau, est très faible (3) et nul pour les années 1390 et 1400. Ce constat confirme l'importance de la période 1370-1380 dans l'usage de ce cimier par la noblesse bretonne.

3. Modalités d'usages

Le développement des cimiers au chapeau en Bretagne dans les années 1370 interpelle. Jean IV adopte précisément en 1365 son cimier qu'il diffuse abondamment à travers plusieurs *media*. Ce cimier joue un rôle d'autant plus important qu'il permet d'affirmer sa victoire dans la lutte pour l'appropriation des armes herminées qui l'oppose aux Blois-Penthièvre. Jusqu'en 1392, mais encore au siècle suivant, ces derniers continuent en effet à porter les armes herminées, timbrées de leur propre cimier à la tête d'aigle, pour affirmer leurs prétentions au trône de Bretagne⁸. Le lien pourrait donc sembler évident entre le cimier de Jean IV et la multiplication des cimiers à chapeau dans les années suivantes. Mais de quel lien s'agit-il précisément ? Peut-on préciser le rôle du duc dans le processus ? À savoir, constitue-t-il seulement un modèle, ou exerce-t-il un certain contrôle dans l'octroi de cet ornement, qui en rendrait immédiatement la portée beaucoup plus significative ? Contrairement à l'exemple anglais, il ne reste aucune trace d'archive faisant mention de la cession du cimier ducal. Il faut donc s'en remettre uniquement à l'iconographie.

4. Un cas de partage probable : Guy XII de Laval et Charles de Dinan-Montafilant

Guy XII de Laval arbore dès 1370 un cimier quasi identique à celui de Jean IV : un lion sur un chapeau dans un vol herminé (*fig. 6*). Auparavant, Guy XII arborait en 1356 un oiseau dans un vol (*fig. 7*), probablement un paon, et en 1362-1366, un aigle. Il est possible que ces deux cimiers fassent référence aux cimiers de deux grands seigneurs bretons, respectivement Jean I^{er} de Rohan et Charles de Blois⁹. Le partage du cimier revêtirait alors une fonction partisane, en précisant les alliances du sire de Laval. Malgré le rattachement initial de sa famille au clan Penthièvre, Guy XII de Laval occupe dans la querelle entre Blois et Montfort, une posture assez ambiguë qui collerait bien avec ce changement de cimiers. Notons qu'il combat avec Rohan à Rennes en 1356, peut-être une occasion de nouer une fraternité d'armes avec lui, pourquoi pas matérialisée sous la forme d'un partage de cimier. Il en serait de même pour le cimier au lion, qui pourrait afficher le ralliement au parti des Montfort. Contrairement aux autres apparitions du chapeau, on a ici une reprise complète du cimier ducal, qui semble bien indiquer un partage emblématique, et non la reprise d'un simple attribut. La seule exception concerne les cornes remplacées par un vol, mais qui reprend encore le motif des armes ducales, puisqu'il est orné d'un semé d'hermine. Il s'agit sûrement de rappeler ici les liens de Guy XII avec la maison de Bretagne, du fait que celui-ci, comme le duc Jean IV, est un petit-fils du duc Arthur II (1305-1312). Il faut donc bien comprendre le partage du cimier comme la reconnaissance d'un lien de parenté, ici fondé sur une alliance matrimoniale antérieure. Il y a ainsi déjà le souci pour les Laval d'afficher leur rattachement à la maison de Bretagne. C'est d'ailleurs ce cimier, mais sans le chapeau, qui est conservé par les Laval durant tout le XV^e siècle (*fig. 8*). Cette apparition

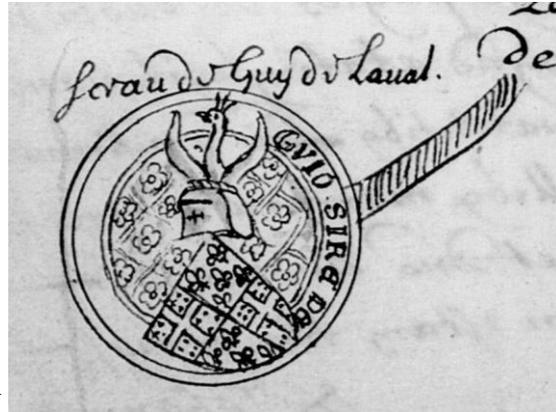
8. Laurent HABLLOT, « Représentation héraldique et mémoire généalogique des comtes de Blois », dans *Le retable d'Orchaise. Héraldique et pouvoir en val de Loire. Mémoires de la Société des Sciences et Lettres du Loir et Cher*, 2017, p. 19-20.

9. Le sceau montrant le cimier au paon est seulement connu pour l'année 1356 (BnF, ms. fr. 22325, p. 354 où le paon est bien identifiable ; <http://www.sigillotheque.fr/base/breton1/fiche/1722/details>). Par ailleurs, le cimier à l'aigle de Guy XII (connu pour les années 1362-1366 ; AD Ille-et-Vilaine, 1/F/1527/34 et 36 ; <http://www.sigillotheque.fr/base/breton1/fiche/1723/details>) s'avère très proche de celui de Charles de Blois (Public Record Office, E 30/74).

précoce de l'hermine sur le cimier des Laval annonce les remaniements ultérieurs de leurs armes faisant apparaître l'hermine ducale puis les lis de France¹⁰.



6



7

6. *Sceau de Guy XII de Laval, 1370-1381, 33 mm*
Moulage, Arch. nat., Sc/D/2557 (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris)

7. *Dessin du sceau de Guy XII de Laval, 1357*
BnF, ms. fr. 22325, p. 363 (tous droits réservés à la BnF)



8. *Armes de Guy de Laval-Loué*
BnF, *Statut de l'Ordre du Croissant*, 1448, ms. fr. 25204,
fol. 54 r. (tous droits réservés à la BnF)

Un second partage découlant du premier peut également être mis en évidence. Charles de Dinan-Montafilant affiche aussi comme cimier à partir de 1383, un lion dans un vol sur un chapeau (fig. 9). On retrouve ce cimier sur le sceau de son fils Robert en 1427. Or, 1383

10. Voir notamment Laurent HABLLOT, *Affinités héraldiques. Concessions, augmentations et partages d'armoiries en Europe au Moyen Âge*, dossier pour l'Habilitation à diriger les recherches, 2015, p. 245-246 et 612.

voit le décès de Louise de Châteaubriant, dernière héritière de sa maison et épouse de Guy XII de Laval. La succession prévoit que l'héritage des Châteaubriant revienne non pas à Guy XII, mais à Charles de Dinan¹¹. En 1383, s'opère ainsi un transfert de droits entre Guy XII et Charles, qui s'accompagne d'un transfert d'armoiries – c'est désormais Charles qui écartèle ses armes avec celles de Châteaubriant – mais aussi visiblement d'un partage de cimier, venant attester d'une relation de parenté entre les deux seigneurs. On aurait donc ici un témoignage intéressant d'une succession de partages, conduisant indirectement Charles de Dinan à arborer une version dérivée du cimier de Jean IV.



9. Sceau de Charles de Dinan-Montafilant

Original du 19 mai 1391 (AD Loire-Atlantique, 10 Fi 726).

Cliché des AD Loire-Atlantique (tous droits réservés aux AD Loire-Atlantique)

5. Un phénomène dépassant le partage de cimier

De tels exemples, dont on peut retracer le parcours, ou le deviner, restent assez rares. On notera également qu'ils impliquent le duc et deux grands seigneurs bretons : un profil distinct de celui du reste du corpus beaucoup plus hétéroclite, et qui se détache aussi dans le partage effectué, à savoir le cimier complet. Parmi les autres Grands, le vicomte Jean I^{er} de Rohan reprend bien le chapeau sur son sceau gravé en 1380 (*fig. 10*), qui s'avère être la copie du sceau en pied de Jean IV, au moment où il rejoint le parti du duc et occupe quelque temps la charge de chancelier de Bretagne¹². Il conserve néanmoins son cimier du paon dans un vol et la lecture d'un partage semble donc exclue. Pour le reste également, le nombre conséquent de cimiers au chapeau, une cinquantaine, rend moins crédible l'idée du

11. Charles de Dinan-Montafilant est le petit-fils de Thomasse de Châteaubriant, épouse de Rolland III de Dinan (Jean-Michel DUNOYER DE SEGONZAC, « Une grande maison chevaleresque : les Dinan-Montafilant », dans Loïc-René VILBERT (dir.), *Dinan au Moyen Âge*, Dinan, 1986, p. 238-239).

12. Sur le sceau de Jean IV : <http://www.sigilla.org/sceau-type/jean-iv-bretagne-cinquieme-sceau-48578> (consulté le 30/05/2022). Jean I^{er} de Rohan, auparavant lieutenant du roi en Bretagne durant l'exil de Jean IV (1373-1378), se rallie tardivement au duc, rappelé par la noblesse en 1379.

partage emblématique. On y retrouve certes plusieurs cimiers au lion, mais il semble peu probable que le duc ait octroyé son cimier à tous. Une étude spécifique serait nécessaire, bien qu'ayant peu de chances de donner de résultat probant faute de source écrite. Si le retour d'exil de Jean IV en 1379 pourrait être un moment favorable au duc pour diffuser ses emblèmes, il semble plutôt qu'il ne partage son cimier qu'avec de rares individus. Une concession de cimier en 1435 de la part du duc Jean V à Gilles de Rais, un autre puissant seigneur de la maison de Laval, irait dans ce sens. Cependant, elle n'est en rien avérée, puisqu'il est difficile sur les empreintes conservées d'y reconnaître le lion des Montfort. En outre, en ce qui nous concerne, on n'y voit aucune trace du chapeau ; ce qui pourrait d'ailleurs conforter l'hypothèse du dragon au détriment du lion des Montfort parfois reconnu à la place¹³. Les ducs semblent effectivement avoir été réticents à diffuser leur patrimoine héraldique¹⁴ ; ce qui s'explique probablement par le souci de maintenir une frontière emblématique et symbolique, identifiant spécifiquement la maison régnante en Bretagne.



10. Détail du sceau de Jean I^{er} de Rohan
Original du 13 avril 1380, AD Loire-Atlantique, 10 Fi 1082.
Cliché des AD Loire-Atlantique (tous droits réservés aux AD Loire-Atlantique)

L'exemple unique relevé par Martine Fabre, daté de 1357, du cimier de Gui de Rochefort, un autre seigneur breton d'importance, où figure déjà un chapeau, prouverait que le duc n'est pas seul à être à l'origine de la diffusion de ce type de cimier dans le duché. C'est donc bien le témoignage d'un phénomène plus large qui transparait ici. Laurent Hablot fait mention pour sa part d'un « effet de mode » pour ce chapeau dès le début du

13. Pour des clichés des empreintes du sceau : <http://www.sigilla.org/sceau-type/gilles-rais-deuxieme-sceau-71666> (consulté le 08 juin 2022). Le cimier semble montrer un dragon entre deux cornes, qui ne semblent pas herminées. Sur l'identification du lion et l'hypothèse du partage de cimier avec Jean V : Yves AIRIAU, « Le décor para-héraldique des sceaux de Gilles de Rays », *Centre généalogique de Loire-Atlantique, Revue*, n° 155, 3^e trimestre 2013, p. 48-60 et HABLLOT, « Give his head... » (cité n. 1).

14. Laurent Hablot fait le même constat pour les armes d'hermines, qui ne sont partagées qu'en de très rares occasions, avec Jean de Derval en 1450, renforçant encore l'alliance avec le parti de Laval, et de façon plus surprenante en 1474 avec un *condottiere* napolitain Nicola Pietravalle di Monforte (HABLLOT, *Affinités héraldiques...* (cité n. 10), p. 243-249).

XIV^e siècle dans l'espace européen. Mais il faut visiblement attendre la fin du siècle et l'adoption du cimier ducal, pour qu'il se diffuse à grande échelle en Bretagne, ou en tous cas qu'il intègre l'emblématique sigillaire – un décalage entre les deux étant tout à fait possible. Il convient donc de s'interroger sur l'ampleur de ce phénomène au sein de la noblesse bretonne. Commençons par une évidence : on remarque en premier lieu que ce sont des seigneurs disposant d'un sceau et d'un cimier, ce qui constitue déjà en soi une marque distinctive. Mais en considérant les sources sigillaires inventoriées par Martine Fabre comme représentatives, malgré les évidentes lacunes, le corpus de sceaux sur lesquels est figuré un cimier à chapeau s'avère finalement assez réduit. En compilant tous les sceaux, on arrive seulement à une cinquantaine de personnages. Sûrement sont-ils plus nombreux. Néanmoins, ils constituent bien un ensemble limité au sein de l'aristocratie du duché.

6. Description des pratiques sigillaires

La mise en série effectuée a permis de catégoriser trois types de pratiques. Le premier groupe comprend les individus pour lesquels le cimier au chapeau est repris et transmis au sein de la famille. Cependant, les importantes lacunes des sceaux de tous les membres du lignage empêchent de suivre l'évolution tout au long du XV^e siècle, où l'emploi du chapeau devient justement marginal (Condest jusqu'en 1389, Blossac 1401 et Dinan jusqu'en 1427). Autre cas avec la famille de La Houssaye, où trois membres – Alain, Eustache et Guillaume – adoptent, à peu près au même moment dans les années 1370, un cimier au chapeau timbré d'un arbre. Or, un autre membre de la famille, Jean, arbore en 1381 un cimier à l'arbre, mais sans chapeau. Il sera imité par Thomas en 1437, reprenant l'arbre mais abandonnant le chapeau. Le cimier familial de l'arbre est bien partagé par tous, mais on ignore pourquoi le chapeau n'est partagé que par une partie seulement du groupe familial, de surcroît alors qu'ils peuvent être contemporains.

L'exemple de la famille de La Houssaye permet d'introduire le second groupe, qui met en évidence des familles possédant un cimier familial fixe, souvent antérieur à l'apparition du chapeau (Gouyon : une merlette dans un vol banneret ; Rohan : une tête de paon dans un vol). Le chapeau vient donc intégrer le cimier dynastique, mais de façon ponctuelle, probablement lié au seul sigillant, car il n'est pas repris par ses successeurs. Il ne constitue alors pas un élément structurant majeur de l'emblématique familiale et semble jouer un rôle purement ornemental, voisin des tortils et couronnes, auquel justement il se substitue. À moins qu'il ne prenne toute sa signification qu'en rapport avec le moment ou le contexte politique au cours duquel il est employé.

Enfin, un troisième groupe réunit les personnages faisant un usage unique de ce cimier. Hormis pour certains lignages (Du Juch : une tête d'autruche dans un vol banneret ; Montauban : une tête de maure), on n'a pas pu relever de logique familiale et les cimiers semblent être des images personnelles, dans lesquelles vient se greffer le chapeau. C'est cette dernière interprétation qu'il convient à mon avis de souligner. Le chapeau n'est que rarement transmis au sein des familles de la noblesse bretonne, excepté dans le cas de la famille ducal. L'adoption des cimiers au chapeau relève donc davantage d'une logique personnelle, relative à l'individu. Le chapeau peut venir intégrer une emblématique préétablie, personnelle ou familiale. Il sert probablement à distinguer celui qui le porte. La question reste de savoir sur quels critères.

7. Une évocation de la chevalerie ?

C'est habituellement une signification se rapportant à la chevalerie et au tournoi qui est avancée, en raison des représentations où ce chapeau est montré, et d'où en découle son appellation de *tournament hat* en anglais, reprise en français – mais bien plus récemment ? – comme chapeau de tournoi¹⁵. Le *Livre des Tournois*, daté vers 1460, illustrant un tournoi fictif idéal entre les ducs de Bourbon et de Bretagne, montre ce dernier arrivant en ville chapeau en tête, alors que sa suite composée des chevaliers tournoyeurs est coiffée de chapeaux différents sur lesquels sont agrafés un badge en écusson, que l'on voit sur une autre scène être distribués par les hérauts (*fig. 11-12*).



*11. Le cri du héraut dans le « Livre des tournois », 1462-1465
BnF, ms. fr. 2695, fol. 19 r. (tous droits réservés à la BnF)*

15. HABLLOT, « Give his head... » (cité n. 1), note 11 pour un corpus de représentations, notamment en contexte italien où on retrouve ce chapeau dès le début du XIV^e siècle.



12. *L'entrée des tournoyeurs dans la ville dans le « Livre des tournois », 1462-1465*
BnF, ms. fr. 2695, fol. 52 r (tous droits réservés à la BnF)

Le chapeau révélerait donc la qualité des participants au tournoi et il est encore porté lors de la prestation de serment précédant la mêlée en armes¹⁶. Une telle référence n'est pas surprenante dans une emblématique sigillaire puisant abondamment dans l'imagerie du tournoi. C'est le cas du modèle typologique de sceau le plus répandu au sein de la noblesse bretonne aux XIV^e-XV^e siècles, à savoir le sceau armorial présentant l'écu penché timbré du heaume à cimier, évoquant la présentation des armes des participants au tournoi, ainsi qu'on le retrouve encore dans le *Livre des Tournois*¹⁷.

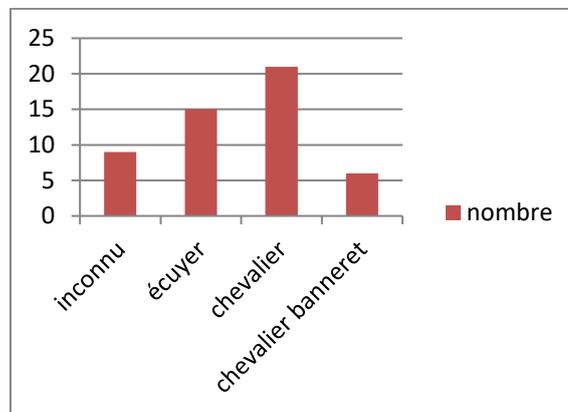
16. BnF, ms. fr. 2695, fol. 76v-77r.

17. BnF, ms. fr. 2695, fol. 54v. et 55r.

Pour la noblesse bretonne, cette évocation du tournoi dans les sceaux pourrait ainsi être interprétée comme une forme de revendication d'appartenance au monde de la noblesse et/ou de la chevalerie. Il s'agirait alors d'un moyen de distinction, à une époque où l'adoubement devient de plus en plus limité à une catégorie sociale élevée¹⁸. Joseph Morsel a montré pareillement l'enjeu social de prouver son appartenance au groupe nobiliaire qui touche l'Allemagne de la fin du Moyen Âge¹⁹, et qui passe notamment par la participation au tournoi, dont il rappelle que celui-ci « est un “ signe ” fondamental de la noblesse ». Plus largement, il s'agit de montrer que l'on partage et que l'on maîtrise l'utilisation des signes du groupe, dont le tournoi fait partie. Suivant cette logique sémiotique, on identifierait dans notre cas, le chapeau de tournoi comme un signe révélateur du tournoi, qui lui-même est un marqueur propre à la noblesse.

Plusieurs réserves sont nécessaires à apporter quant à cette lecture. Notons d'abord que si l'on retrouve une majorité de chevaliers parmi les membres de notre corpus, on relève aussi un nombre non négligeable d'écuyers ; ce qui ne crée pas une association systématique entre le port du chapeau et la qualité de chevalier (*voir graphique 2 et annexe*). On se contentera alors du simple signe de noblesse, mais là aussi, il se peut que ce critère ne soit pas exclusif. Signalons le cas de Raoul Lambert habitant de Saint-Malo dont l'identité n'a pas pu être vérifiée, mais qui pourrait bien être un bourgeois de la cité, témoignant d'un usage peut-être plus répandu de cet attribut, ce qui pourrait éventuellement conduire à modifier toute la portée symbolique décrite ici. Toutefois, un tel emprunt n'aurait finalement rien de surprenant, tant il est fréquent pour les élites urbaines de reprendre à leur compte et d'imiter les pratiques culturelles de la noblesse, et notamment celles relatives au vêtement et au tournoi.

Graphique 2 : statut des porteurs de chapeau



18. John Bell HENNEMANN, *Olivier de Clisson et la société politique française sous les règnes de Charles V et de Charles VI*, Rennes, 2011, p. 35 citant les travaux de Philippe Contamine sur le coût de l'équipement.

19. Joseph MORSEL, « Le tournoi, mode d'éducation politique en Allemagne à la fin du Moyen Âge », dans *Éducation, apprentissages, initiation au Moyen Âge. Part. 2*, Montpellier, 1993, p. 309-331. Voir aussi Thomas ZOTZ, « Le joueur dans la ville. Un aspect des rapports entre noblesse, ville et bourgeoisie en Allemagne au bas Moyen Âge », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 18^e congrès, Le combattant au Moyen Âge*, Montpellier, 1987, p. 161-167.

S'illustrent malgré tout dans ce groupe des membres de la moyenne noblesse, avec des maisons comme les Montauban, les Tournemine, les Gouyon ou La Houssaye, ayant la qualité de bannerets, qui participent d'ailleurs activement au retour d'exil de Jean IV en 1379²⁰, en formant des ligues de noblesse, signe de la vitalité de ce milieu. C'est dans cette même frange de la noblesse que l'on retrouve cette exaltation du statut de chevalier à la fin du XIV^e siècle avec des productions littéraires comme le *Roman des bannerets de Bretagne* ou la *Geste de Sylvestre Budes*²¹. Plus largement, l'usage du chapeau en tant que moyen de distinction sociale rejoint la multiplicité d'attributs symboliques connus pour le XV^e siècle, comme les prééminences héraldiques ou l'usage de l'écu bannière²², qui trouvent une raison d'être d'autant plus nécessaire en Bretagne, où existe une concurrence exacerbée au sein d'une population noble nombreuse.

Second point d'achoppement, la pratique du tournoi semble à vrai dire très discrète (si ce n'est absente ?) en Bretagne, comme le relevait Jean-Christophe Cassard, même si une nouvelle fois, il convient sûrement d'être assez prudent face à un manque criant de sources²³. Peut-être faut-il voir dans cette mode des cimiers au chapeau le témoignage de

20. Malgré sa victoire militaire contre les Penthivère en 1365, Jean IV a du mal à s'imposer durablement en Bretagne, notamment auprès de la noblesse, qui lui reproche ses liens constants avec l'Angleterre. Il est contraint à l'exil en 1373. Mais face à la menace d'une confiscation du duché par le roi, Jean IV est rappelé par les nobles en 1379. Les bannerets jouent dans ce retour un rôle de premier plan et revendiquent d'ailleurs leur fidélité au duc et à la cause bretonne, face aux grands seigneurs bretons accusés de se ranger du côté du roi. Étienne Gouyon et Eustache de La Houssaye occupent la charge de maréchal de Bretagne durant la crise. Sur la définition et les origines des bannerets, voir Bertrand YEURC'H, *La noblesse en Bretagne. Titres et offices prééminenciers sous les ducs de Bretagne*, Perros-Guirec, 2014, p. 77-98. Sur la politisation des bannerets, voir Jean-Christophe CASSARD, « Le roman des Bannerets de Bretagne », dans *Regards étonnés : de l'expression de l'altérité à la construction de l'identité : mélanges offerts au professeur Gaël Milin*, Brest, 2003, p. 367-380.

21. Sur le *Roman*, voir CASSARD, « Le roman... » (cité n. 20). Sur la *Geste*, voir Jean-Christophe CASSARD, « Les gestes des Bretons en Italie ou le voyage sans la découverte », dans *1491-1991. La Bretagne, terre d'Europe*, Brest/Quimper, 1992, p. 101-117 et Marine DESSARTRE, *Édition scientifique du manuscrit 549 (514) de la bibliothèque municipale d'Angers, soit La Geste des Bretons en Italie de Guillaume de la Penne*, mémoire de Master 1, université d'Angers, 2015-2016. Signalons la proximité familiale des commanditaires, Sylvestre Budes étant apparenté aux Gouyon mais aussi à Bertrand du Guesclin, à qui toute une tradition orale et littéraire est dédiée, notamment Cuvelier, qui exalte encore le caractère chevaleresque participant au mythe Du Guesclin, appelé à intégrer le collège des Neuf Preux.

22. Si tous les porteurs de chapeaux ne sont pas des bannerets et que tous les bannerets ne sont pas porteurs de chapeaux, c'est probablement un moyen pour eux d'affirmer leur prééminence sur la petite noblesse, puisque les Gouyon définissent les bannerets comme « plus que Chevalier, / Comme après Chevalier acconsuit Bachelier, / Puis après Bachelier, Escuyer ; de manière / Qu'après le Duc ou Roy est toujours la Bannière » (*Roman des bannerets*, v. 7-10). Ce que Jean-Christophe Cassard résume assez bien en les désignant comme « des chevaliers assez riches pour se rendre à l'armée à la tête d'une " bannière " regroupant plusieurs autres combattants nobles, en somme l'élite de l'aristocratie moyenne située au-dessus des simples chevaliers et autres bacheliers ou écuyers » (CASSARD, « Le roman... », cité n. 20). Dès la fin du XIV^e siècle, on observe déjà un intérêt soutenu pour les questions de hiérarchie de la noblesse bretonne, qui ne vont cesser de s'accroître aux siècles suivants, notamment par les querelles de prééminences.

23. Jean-Christophe CASSARD, « Les tournois dans le duché de Bretagne », dans *Le tournoi au Moyen Âge*, Lyon, 2003, p. 165-182. Voir aussi Michael JONES, « Servir le duc : remarques sur le rôle des hérauts à la cour de Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans Jean-Louis KUPPER et Alain

tournois tenus à cette époque ? Il n'est effectivement pas impossible d'envisager que Jean IV se soit distingué dans ce domaine en inaugurant une pratique du tournoi, même si, comme pour ses successeurs, seulement l'organisation de joutes a été relevée²⁴. Le règne de Jean IV apparaît justement comme un moment d'exaltation des valeurs chevaleresques, ce qui se traduit par un renouveau emblématique, avec l'utilisation de la targe, l'évocation du chevalier jouteur, ou la fondation de l'ordre de l'Hermine, qui sont aussi diffusés au sein de la noblesse du duché²⁵.

On est donc bien face à une élite restreinte composée d'individus et de familles qui se connaissent, par le biais de leurs alliances matrimoniales et/ou politiques, par la fréquentation de la cour ducale et le service de Jean IV ; mais aussi par la guerre et peut-être le tournoi, qui constituent des lieux de sociabilité et jouent le rôle de creuset dans la diffusion des pratiques emblématiques. La reprise de cet emblème et/ou l'imitation du duc semblent bien illustrer la nouvelle adhésion de la noblesse à la cause des Montfort, en particulier après son retour d'exil en 1379 et le second traité de Guérande en 1381. Parmi ces sigillants, on retrouve effectivement un certain nombre de seigneurs qui deviennent des alliés déclarés de Jean IV et occupent des fonctions importantes dans l'administration ducale, tandis que d'autres sont des membres de son hôtel²⁶. Le cimier au chapeau est généralement documenté postérieurement à leur ralliement au duc, mais en l'état des sources, il est impossible de chercher une correspondance exacte entre le port du cimier et leur entrée en service auprès de Jean IV. On retiendra en revanche le lien existant entre le duc et ces individus. Mais on peut aussi souligner les liens entre les individus eux-mêmes.

La répartition géographique montre une prédominance de familles originaires de Haute-Bretagne, et même du quart nord-ouest du duché, avec une forte représentation des diocèses de Saint-Brieuc, Saint-Malo et surtout Rennes, mais aucune du Léon. Ces données rejoignent en partie celles établies pour la signature du second traité de Guérande en 1381, qui délaisse la Cornouaille, le Léon et le centre de la Bretagne²⁷. Une telle cartographie met notamment en relief l'implantation de foyers nobiliaires particulièrement actifs, pour une bonne part anciennement liés aux Penthièvre. Car si le fait d'ajouter un chapeau relève visiblement du choix personnel, on peut en revanche bien montrer l'existence de réseaux d'individus appartenant au même milieu social et qui entretiennent des relations multiples.

MARCHANDISSE (dir.), *À l'ombre du Pouvoir*, Liège, 2003, p. 245-265, qui relève quelques mentions possibles de tournois dans le Rennais vers 1340-1350.

24. Jean IV aurait jouté à Vannes en 1384 et à Nantes en 1389 (CASSARD, « Les tournois... », cité n. 23, p. 176).

25. On retrouve notamment la targe sur les monnaies ducales dès Jean IV et durant tout le principat des Montfort (Yannick JEZEQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne : X^e au XV^e siècle*, Paris, 1998, n°272-278) et sous Anne (n°422-423). L'ordre de l'Hermine est fondé après le retour d'exil du duc (voir Michael JONES, « Les signes du pouvoir : l'Ordre de l'Hermine, les devises et les héralds des ducs de Bretagne au XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. LXIII, 1991, p. 141-173).

26. Olivier de Montauban est procureur du duc lors du second traité de Guérande. Colin du Breil et Bonabes de Champagne sont écuyers de l'hôtel du duc. Briand de Lannion est gouverneur du comté de Montfort. Hervé du Pont (cimier dès 1383) est capitaine de Pont-l'Abbé, il cofonde en 1383 avec Jean IV le couvent des Carmes de Pont-l'Abbé (Hervé MARTIN, *Les ordres mendiants en Bretagne, vers 1230-vers 1530*, Paris, 1975, p. 41 et 305).

27. Jean-Christophe CASSARD, *La guerre de succession de Bretagne : dix-huit études*, Spézet, p. 47-49.

Ce sont en premier lieu des relations matrimoniales²⁸, qui se doublent très souvent d'un même engagement partisan, d'abord en faveur de Charles de Blois (Tournemine, Trémereuc, Derval...), qui se poursuit par l'engagement dans les mêmes bandes armées. Plusieurs d'entre eux combattent aux côtés de Bertrand du Guesclin, comme Alain et Eustache de La Houssaye ou Bertrand Tirecoq, avant de rallier la cause de Jean IV en 1379 avec les ligues de noblesse. Autre exemple significatif : le récapitulatif généalogique du parcours des Cheigné effectué au XVIII^e siècle illustre bien l'insertion de ce lignage dans le réseau nobiliaire que dessine notre corpus, même si en l'occurrence le sceau au chapeau de Bertrand de Cheigné n'est attesté qu'en 1471. Pourtant, dès la fin du XIV^e siècle, ses aïeux ont noué des alliances avec les Montbourcher, servi dans les compagnies d'Alain de La Houssaye ou de Bertrand de Dinan (tous arborant un chapeau) et participé aux ligues de noblesse militant pour le retour de Jean IV²⁹. Une étude systématique de ces liens montrerait sûrement toutes les connexions qui relient nos sigillants et qui permettent d'envisager beaucoup plus facilement un phénomène de mode, d'imitation, de commémoration pourquoi pas, partagé par ce groupe.

8. Disparition

On peut enfin s'interroger sur le déclin des cimiers au chapeau sur les sceaux bretons à partir des années 1400-1420. Encore ne s'agit-il que d'une fin non irrémédiable, puisqu'on en relève encore une occurrence en 1471³⁰ (*fig. 13*), mais celle-ci est peut-être la reprise d'une matrice familiale regravée, comme semble le suggérer sa typologie à champ treillissé typique du XIV^e siècle³¹.



13. Sceau de Bertrand de Cheigné
Original de 1471, AD Loire-Atlantique, 10 Fi 662.
Cliché des AD Loire-Atlantique (tous droits réservés
aux AD Loire-Atlantique)

28. On peut citer les alliances entre les Rochefort et les sires du Pont avec le mariage de Hervé du Pont et de Péronnelle de Rochefort (†1383) ou celui d'Alain de La Houssaye avec Marguerite fille d'Olivier IV de Montauban.

29. Gustave CHAIX D'EST-ANGE, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, 1911, t. 10, p. 308-309.

30. Il s'agit du sceau de Bertrand de Cheigné, connu par une unique occurrence, mais dont l'empreinte conservée à Nantes (AD Loire-Atlantique, 10/Fi/662), ne laisse aucun doute quant à la reconnaissance du chapeau.

31. Une recherche avec ce mot clef dans la base de *La Sigillothèque* ne fait ressortir que des empreintes du XIV^e siècle, à l'exception de celle de Bertrand de Cheigné.

Comme cause d'explication, on pourrait considérer un possible déclin des tournois après Jean IV, ou une évolution des pratiques mais ce dernier point est contredit par le *Livre des Tournois* réalisé quelques années avant notre dernier exemple. Il n'en demeure pas moins que sur les sceaux, le chapeau est progressivement remplacé par les couronnes et tortils, comme c'est le cas sur les sceaux des Gouyon et des Rohan dès le début du XV^e siècle. Peut-être y a-t-il la fin d'un « effet de mode ». L'affirmation n'aurait rien d'anachronique comme l'a démontré Odile Blanc à propos des phénomènes de mode vestimentaires particulièrement nombreux à cette époque, et qui concernent au premier chef les milieux curiaux et la noblesse dans son intégralité³².

Une étude comparative serait à mener sur d'autres régions, afin de déterminer si l'essor du chapeau de tournoi, que l'on peut clairement mettre en rapport en Bretagne avec l'adoption du cimier de Jean IV, est comparable, selon que le prince adopte ou non cet attribut, comme en Angleterre. Une autre raison pourrait être la mise en place d'un monopole du duc sur le chapeau, alors que se développent en Europe aux XIII^e et XIV^e siècles les lois somptuaires, qui sont parfois liées au tournoi³³, mais dont on n'a pas la trace en Bretagne. Encore ce monopole ne serait-il qu'imparfaitement concrétisé, mais peut-être assiste-t-on, à tout le moins, à une association de plus en plus forte, si ce n'est exclusive, du chapeau et de sa symbolique avec la maison ducal. Un aperçu sur les différents couvre-chefs portés par les princes bretons permettra d'y voir plus clair.

2. LES COUVRE-CHEFS DUCAUX

1. Le chapeau de parement

On relève effectivement dans les inventaires de la maison ducal plusieurs descriptions de chapeaux qui jouent un rôle important dans le cérémonial ducal de la seconde moitié du XV^e siècle. Malgré des variantes dans les appellations – chapeau (1451 et 1488), chapeau d'armes (1455), chapeau de parement (1462) –, ces mentions renvoient apparemment bien à un même couvre-chef, à chaque fois porté par un même personnage, le grand écuyer³⁴. Le chapeau de parement est décrit ailleurs comme étant « de velours vermoil bordé de perles brodé à bestes dermines et a feillaige de perles [...] fourré d'hermine³⁵ », ce qui le rapproche d'un autre « chapeau de velours cramoisi couvert de perles³⁶ » inventorié en 1491, mais aussi du chapeau figuré sur le cimier ducal, à la différence notable des perles et des hermines au naturel brodées dessus.

Le chapeau est toujours associé à l'épée dite aussi de parement, et également portée par le grand écuyer d'écurie. Lors des funérailles de François II, le chapeau est recouvert de

32. Odile BLANC, *Parades et parures. L'invention du corps de mode à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.

33. MORSEL, « Le tournoi... » (cité n. 19).

34. États de 1455 et 1462 (Guy-Alexis LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, col. 1162, 1230) ; États de 1451 (Pierre LE BAUD, *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitry et de Laval*, Paris, 1638, p. 524) et béguin de François II en 1488 (Arthur LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Complot breton de 1492*, Nantes, 1884, p. 80).

35. AD Loire-Atlantique, E/205-1, p. 144, repris dans Stéphane de LA NICOLLIÈRE, « Description du chapeau ducal », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de Loire-inférieure*, vol. 1, 1859-1861, p. 453. L'ornementation emblématique montre le soin et l'importance de cet attribut.

36. LA BORDERIE, *Complot breton...* (cité n. 34), p. 114.

tissu noir en signe de deuil. C'est donc bien une symbolique martiale qui prédomine dans la signification de ce chapeau, ainsi que le confirme la dénomination ponctuelle de « chapeau d'armes³⁷ » et le rapport avec le grand écuyer, que l'on observe aussi en France et en Angleterre³⁸. On retrouve ainsi une évocation du monde de la chevalerie, du tournoi ou de la guerre. Dans cette perspective, il est possible de le rattacher à un autre chapeau, mentionné dans les archives ducales en 1469-1472, le chapeau de Montauban, décrit comme étant d'or émaillé de bleu et décoré de pierreries, et dont le nom évoque sa forme particulière reprenant celle d'un casque de guerre³⁹. Uniquement connu par un inventaire, on ignore en quelle occasion il a pu être porté.

Il est donc avéré l'existence de plusieurs chapeaux associés ou dérivés du contexte guerrier, qui sont présentés d'une façon similaire aux heaumes cimés⁴⁰, mais qui sont détournés dans une version remaniée, élégante et esthétisée, correspondant davantage au milieu curial et impliquent en outre un sens différent du heaume, emblème féodal et dynastique. Il convient probablement de reconnaître, à la suite de Christian de Mérindol⁴¹, ce chapeau comme étant un « chapeau de paix », expliquant pourquoi on le retrouve figuré sur des scènes de chasse, activité pratiquée en temps de paix. Il fait écho aux armes de paix associées au tournoi⁴² et constitue le pendant du heaume, masque de guerre du combattant ; cette idée étant retranscrite iconographiquement par le biais des cimiers. On notera cependant qu'ici le chapeau intègre le cimier, qu'il vient compléter mais auquel il ne se substitue pas. Une donnée qui entre en contradiction avec le changement de couvre-chef (le casque pour le chapeau) intervenant après la bataille ou le tournoi. Sûrement faut-il y voir ici un basculement symbolique entre temps de guerre et temps de paix, tandis que le cimier, notamment celui du prince, pourrait associer ces deux idées ensemble et mettre en scène le prince de paix et de guerre.

S'il y a bien une continuité entre le chapeau de Jean IV et celui dont on retrouve la trace matérielle dans les archives une centaine d'années plus tard, il semble pourtant que l'intégration dans le cérémonial ducal soit assez tardive. Il n'est pas fait mention du chapeau de parement avant 1455, où l'on apprend que Thomas de Québric seigneur de

37. À moins qu'il ne faille envisager une distinction entre chapeau de parement et chapeau d'armes (le chapeau d'armes pouvant alors correspondre au heaume à cimier), sur le modèle mal connu des armes de paix et de guerre ; avec une alternance selon que le prince soit en guerre ou non.

38. Laurent HABLLOT, « *Caput regis, corpus regni* : le heaume de parement royal à la fin du Moyen Âge », dans Martin AURELL et alii (dir.), *Une histoire pour un royaume, Actes du colloque en Hommage à Colette Beaune, " Corpus regni " : politique et histoire à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2010, p. 24.

39. « Un chapeau de montauban d'or esmaillé de bleu a un diamant en escuzon un rubis et une grosse perle de compte auquel chapeau a deux chesnons auxquels y a seux branlant de feillaige d'or et sept perles branlantes dont l'une est plus grosse que les autres pendant au haut dud. chapeau » qui n'est d'ailleurs pas classé avec les autres chapeaux de l'inventaire (compte de Guillaume Chauvin, AD Loire-Atlantique, E/205-1, p. 63, repris dans LA NICOLLIÈRE, « Description... », cité n. 35, p. 437). Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*, 10 vol., Paris, 1874, t. 5, p. 265-272. Viollet-le-Duc fait remarquer qu'il en existe de différentes sortes. Le dessin associé le rapproche des chapeaux aplatis à large rebord, visibles dans le *Livre des Tournois* ou l'*Armorial de Gilles Le Bouvier*.

40. Voir par exemple la présentation des heaumes portés au bout d'un bâton dans la procession figurée dans le *Livre des Tournois*. Sur la symbolique du heaume princier, voir HABLLOT, « *Caput regis...* » (cité n. 38), p. 17-28.

41. Christian de MERINDOL, « Chapeau de chasse, chapeau de paix », dans Claudia RABEL et alii (dir.), *Dans l'atelier de Michel Pastoureau*, Tours, 2021, p. 248-251.

42. HABLLOT, « Give his head... » (cité n. 1).

Belloczac, premier et grand écuyer d'écurie du duc à cause de la terre de Brécé, bénéficie du privilège héréditaire de porter chapeau et épée. Cet office héréditaire est en tout point comparable à celui du sire de Guémené avec le cercle ducal⁴³. Étrangement, le chapeau n'est pas mentionné dans la description des États de 1451 où le protocole est pourtant bien détaillé et où l'on signale déjà la charge héréditaire de grand écuyer pour Thomas de Belloczac, sans préciser ce qu'il porte⁴⁴. En revanche, dans son récit des mêmes événements de 1451, Pierre Le Baud note qu'il tient épée et chapeau⁴⁵. Même en doutant de la fiabilité du chroniqueur, l'ancienneté du chapeau dans le contexte breton étant bien avérée, et faute d'autre descriptif détaillé du cérémonial breton pour toute la première moitié du XV^e siècle, on peut tout à fait penser que le chapeau est bien présent en 1451, bien que l'on soit bien en peine pour dater son arrivée aux États.

L'absence de mention en 1420 lors de l'institution de Guémené comme porteur du cercle ducal, ainsi que la première attestation de l'office de grand écuyer en 1442⁴⁶, plaident pour une datation entre 1442 et 1451. Bien sûr, il est possible que le chapeau ait intégré les rituels bretons avant cette période, car il existe tout un substrat exogène⁴⁷ mais aussi endogène depuis Jean IV, dans lequel puiser. Mais c'est vraisemblablement au milieu du XV^e siècle que cet attribut revêt une importance nouvelle et durable dans la symbolique ducale, par la fixation du rituel, avec l'idée possible d'afficher que le duc est le premier chevalier de Bretagne. Un discours qui a déjà pu avoir cours au temps de Jean IV, mais qui pourrait être réactivé, réactualisé par les fils de Jean V une cinquantaine d'années plus tard, à un moment qui est l'occasion d'un renouveau emblématique profond chez les souverains bretons. Ce renouveau met l'accent sur la culture chevaleresque et courtoise, notamment développée autour de l'ordre de l'Épi créé par François I^{er} (1442-1450)⁴⁸. L'action de Pierre II (1450-1457) est aussi à mettre en relation avec l'institution des neuf baronnies de Bretagne en 1451⁴⁹, où s'opèrent une hiérarchisation et une sophistication accrue du protocole des États.

Il est possible que les ducs aient été influencés par le modèle de Charles VII. Le parallèle vaut surtout avec l'entrée du roi à Rouen en 1449, où l'écuyer porte le chapeau tandis que le grand écuyer porte l'épée⁵⁰, dans une organisation proche de celle observée en Bretagne en 1451. La datation rapprochée et les modalités d'usage similaires confortent la signification partagée et pourrait suggérer une imitation du prince breton du fait de la possible antériorité française. Le rapprochement politique des ducs avec la Couronne,

43. Il en est également de même pour le cérémonial anglais (*ibid.*).

44. LOBINEAU, *Histoire...* (cité n. 34), col. 1137.

45. LE BAUD, *Histoire de Bretagne...* (cité n. 34), p. 524.

46. YEURC'H, *La noblesse...* (cité n. 20), p. 173.

47. On relève notamment la présence du chapeau porté par l'écuyer du roi dans les entrées de Jean II en 1363 et Henri VI d'Angleterre en 1431 (HABLOT, « *Caput regis...* », cité n. 38, p. 24). On retrouve la trace d'un chapeau de parement pour Charles VII dès 1420-1421 – et donc avant son accession au trône – mais qui est en feutre noir (MERINDOL, « Les portraits... », cité n. 1, p. 177).

48. On en a une bonne illustration avec le *Livre des Tournois* qui met bien en valeur l'ordre ducal, au cou du duc, de la duchesse et de leur suite. Bien que daté vers 1460, on ne retrouve pas de mise en valeur particulière du chapeau, au contraire du heaume. En revanche, dans la procession, le duc se distingue par le port d'un chapeau différent, qui reprend la forme du chapeau de tournoi. Sur l'ordre de l'Épi, voir notamment JONES, « Les signes... » (cité n. 23) et Christian de MERINDOL « Le collier de L'Épi en Bretagne d'après des documents inédits conservés à Besançon (fonds Chiflet) », *RFHS*, t. 66, 1996, p. 67-81.

49. Voir la dernière synthèse sur le sujet dans YEURC'H, *La noblesse...* (cité n. 20), p. 55-75.

50. MERINDOL, « Le prince... » (cité n. 1), p. 308.

renforcé à partir de François I^{er} et la campagne de Normandie (1449-1450), s'accompagnerait ainsi d'échanges du point de vue emblématique et curial⁵¹. La figure d'Arthur de Richemont, membre de la maison de Bretagne et connétable de France depuis 1424, a pu jouer un rôle précoce et conséquent de relais entre ces deux pôles. Pour preuve, Richemont est montré vers 1455 dans l'armorial de Gilles Le Bouvier, portant le même grand chapeau bleu coiffant Charles VII dans l'*Armorial équestre de la Toison d'or*⁵² ou dans son portrait réalisé par Jean Fouquet, daté des environs de 1450-1455 (fig. 14-15).



14



15

14. *Portrait d'Arthur de Richemont dans l'« Armorial de Gilles Le Bouvier », 1450-1455*
BnF, ms. fr. 4985, fol. 15 v (tous droits réservés à la BnF)

15. *Portrait de Charles VII par Jean Fouquet, vers 1450-1455*
Musée du Louvre, INV 9106 (tous droits réservés au Musée du Louvre)

Ce modèle correspond peut-être au type du chapeau dit de Montauban, aussi de couleur bleu, décrit dans l'inventaire breton de 1469-1472. Le port de l'armure par Richemont, renvoyant à sa fonction de connétable, conforte l'interprétation martiale. Le partage de cette coiffe spécifique pourrait n'être qu'un « effet de mode » s'expliquant par une typologie propre à ces années, car l'on se situe dans une chronologie très resserrée. Cependant, la présence fréquente dans les représentations de Charles VII de chapeaux de formes différentes⁵³, accrédite l'idée d'une portée plus générale, rejoignant les interprétations précédemment énoncées.

51. Ainsi, lors des étrennes de 1445, le duc fait réaliser des badges reprenant la devise du cerf ailé de Charles VII (extrait de compte d'Auffroy Guinot 1445-1446, publié dans MORICE, *Mémoires...*, cité n. 2, col. 1396).

52. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4790, fol. 47 v.

53. MERINDOL, « Les portraits... » (cité n. 1).

2. Le chapeau et l'habit royal

La question du chapeau ducal gagne encore en épaisseur puisque les inventaires décrivent d'autres couvre-chefs apparemment sans rapport avec le chapeau de tournoi et qui pourtant y ressemblent et jouent aussi un rôle dans le cérémonial princier, mais en lien avec une autre symbolique. La situation n'est pas propre à la Bretagne, car dans plusieurs duchés de l'orbite des Plantagenêt, comme la Cornouailles, où le chapeau intervient dans le cérémonial d'intronisation en 1337, la Normandie et la Guyenne, le chapeau semble aussi être associé à la dignité ducale⁵⁴. Cette lecture paraît cohérente, avec la couleur rouge et l'hermine du chapeau, qui sont tous deux évocateurs du pouvoir et de la souveraineté, en tant que réminiscence de la pourpre impériale romaine pour le premier, de la pureté pour le second, et qui, combinés, sont repris dans l'habit royal⁵⁵. Ces couleurs du chapeau ne sont cependant attestées que pour certains cimiers, et notamment les cimiers princiers : celui d'Édouard III, ou le cimier ducal breton. Mais ils ne concernent pas forcément les autres chapeaux bretons, pour lesquels les émaux manquent, faute de source autre que les sceaux. Dans le *Livre des Tournois*, les chapeaux, y compris celui du duc, sont en fourrure. Il est donc probablement nécessaire de séparer l'attribut du chapeau et ses couleurs afin de mieux en cerner la signification. Pensons enfin à la diffusion de l'habit royal parmi les officiers royaux. On retrouve ainsi l'importance du chapeau comme élément du costume et attribut de la fonction avec Guillaume Jouvenel des Ursins, chancelier de France, qui arbore un « chapeau d'escarlate vermeil » lors de l'entrée dans Rouen en 1449, et qui affiche encore cet insigne sur son monument funéraire, le représentant sous la forme de deux effigies côte-à-côte : le chancelier et le chevalier⁵⁶. Étrangement, la dualité des identités du sujet n'est pas répercutée sur les couvre-chefs, puisque le chapeau placé au-dessus de la tête du chancelier, ne trouve pas son pendant dans le heaume absent du chevalier.

Si on ne retrouve pas trace du chapeau dans le cérémonial d'intronisation des ducs de Bretagne⁵⁷, on note bien au tout début du XV^e siècle, la mention de l'habit royal. La *Chronique de Saint-Brieuc*, rédigée en latin, rapporte pour le couronnement de Jean V en 1401, que le duc est habillé *in vestimentis regalibus*⁵⁸. Il est difficile de dire si l'habit royal breton est antérieur, ni quelle est son origine, étant donné que l'on ne garde pas de compte-

54. HABLOT, « Give his head... » (cité n. 1). Il a aussi été remarqué une forte ressemblance entre le cérémonial breton et les autres ordines français, notamment aquitain. Voir *Missel pontifical de Michel Guibé (XV^e siècle). Cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne*, Rennes, 2001, p. 40-42.

55. MERINDOL, « Le prince... » (cité n. 1).

56. Werner PARAVICINI, « Le parchemin de Montpellier, une image troublante du règne de Charles le Téméraire », *Journal des savants*, n°2, 2010, p. 329-330 ; BnF, Département des estampes, Réserve, Pe 9, fol. 94.

57. Toutes les périodes ne sont pas bien renseignées. On en a cependant un assez bon aperçu de l'évolution du cérémonial, en particulier pour la fin du Moyen Âge. Voir Michael JONES, « En son habit royal, Le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Âge », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque organisé par l'Université du Maine les 25 et 26 mars 1994*, Paris, 1995, p. 253-278 et *Missel pontifical...* (cité n. 54).

58. JONES, « En son habit royal... » (cité n. 57). En attendant la publication de Sophie LE GOFF, *Transcription, traduction et analyse de la Chronique anonyme de Saint-Brieuc*, thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2022.

rendu détaillé de cérémonies pour les époques précédentes⁵⁹. Concevoir une filiation locale est possible bien que peu envisageable. Et dans ce cas, le recours à une tradition bretonne pourrait intervenir par le biais de Salomon, roi de Bretagne du IX^e siècle, s'affichant visiblement avec la pourpre impériale⁶⁰. L'habit royal n'est toutefois pas mentionné pour le couronnement de Jean I^{er} en 1237 ; ce qui amène, en corrélation avec la symbolique royale de ce vêtement, à envisager une datation assez tardive vers la seconde moitié du XIV^e siècle, époque où se multiplient l'appropriation des insignes royaux par les ducs.

On ne sait malheureusement pas si, dans le contexte troublé de la guerre de Succession, Charles de Blois ou les deux premiers Montfort se sont fait couronner avec l'habit royal ou s'ils l'ont porté dans d'autres contextes. L'imagerie régaliennne adoptée par Charles de Blois sur l'imitation d'une monnaie d'or, le montre revêtu d'un manteau pouvant reprendre les couleurs de l'habit royal, puisque le duc porte aussi l'insigne de l'ordre de l'Étoile, dont ce sont les couleurs distinctives⁶¹. Charles pourrait ainsi avoir déjà utilisé la symbolique de l'habit royal, sans que celui-ci soit clairement institué en Bretagne. Mais ce témoignage est aussi à relativiser, puisqu'il s'agit avant tout de la copie servile d'une monnaie royale dans le but de payer la rançon du prince⁶². Avec le témoignage du cimier au chapeau de Jean IV, on a cependant la preuve que dès la seconde moitié du XIV^e siècle, les princes bretons connaissent et usent de cette symbolique de couleurs ; ce qui permet d'interroger si le chapeau du cimier n'est pas, dès le règne de Jean IV, une évocation ou une préfiguration de l'habit royal, signalé à travers une de ses parties, le chapeau, comme c'est le cas au siècle suivant où le bonnet ducal, d'écarlate fourré d'hermine, est porté sur un bâton lors des États en 1462⁶³.

3. Le bonnet du duc

On ne dispose pas de description précise de l'habit royal en 1401, mais on en a malgré tout une bonne connaissance grâce à de nombreuses sources postérieures. Or, le couvre-chef de l'habit royal est systématiquement décrit dans les sources comme étant un bonnet. Il est même précisé que du satin cramoisi et de l'écarlate sont utilisés dans le costume de 1488 pour les funérailles de François II⁶⁴. Tout comme le costume, le bonnet est fourré d'hermine, ce que nous apprend la description du cérémonial des États de Vannes en 1462. À cette occasion, dans la procession accompagnant le duc depuis sa résidence de l'Herminie jusqu'aux halles, le bonnet est porté sur « ung riche baston » tenu par Guyon de Quélenec, le fils du Vicomte du Fou, amiral de Bretagne⁶⁵. Cette mise en scène particulière montre toute l'importance qui est déployée autour de cette coiffe dans le cérémonial ducal de la seconde moitié du XV^e siècle, comme le confirme la représentation du couronnement du

59. Les descriptions rétrospectives faites par les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge pour Nominoë au IX^e siècle ou Alain Fergent au XII^e siècle, ne sont pas à prendre en compte. JONES, « En son habit royal... » (cité n. 57).

60. *Ibid.*

61. JEZEQUEL, *Les monnaies...* (cité n. 25), n°98. L'ordre de l'Étoile est fondé par Jean II le Bon en 1352. Sur les couleurs des habits de l'ordre, voir la représentation dans BnF, ms. fr. 2813, fol. 394.

62. Yves COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIII^e au XV^e siècle (royaume et principautés) », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLV, n° 137, 2007, p. 37-39.

63. LOBINEAU, *Histoire...* (cité n. 34), col. 1230-1235.

64. LA BORDERIE, *Complot breton...* (cité n. 34), p. 79.

65. LOBINEAU, *Histoire...* (cité n. 34), col. 1230-1235.

duc François I^{er} dans le manuscrit de Pierre Le Baud, où le bonnet est figuré sous la couronne (*fig. 16*). On fera le lien avec les bonnets portés par le duc au quotidien. On dispose notamment du témoignage exceptionnel du bonnetier parisien de François II, accusé en 1481 d'avoir empoisonné les bonnets du duc, et indiquant que ce dernier porte des bonnets parfumés de violette, de couleur noire pour le jour et rouge pour la nuit⁶⁶.



16. Couronnement de François I^{er} de Bretagne en 1442 dans les « *Compillations des Croniques et ystores des Bretons* »
BnF, ms. fr. 8266, fol. 363 r
(tous droits réservés à la BnF)

Ces pratiques ne semblent pas relever d'une symbolique particulière, bien que l'on note la permanence de ces deux couleurs fréquemment utilisées par les princes au XV^e siècle⁶⁷. Enfin, on en trouve peut-être une évocation dans l'*Armorial de Gilles Le Bouvier*, où le duc se distingue par un bonnet rouge cerclé de perles et orné d'une plume (*fig. 17*). Cette dernière image rapproche ce couvre-chef de la statue du priant de Saint-Fiacre du Faouët, qui montre une lourde coiffe constituée d'un bonnet et d'un cercle de perles et de pierres⁶⁸ (*fig. 18*), habituellement identifiée à tort à un cercle ducal. On aurait plutôt envie de la rattacher à la « coiffe d'abit royal, garnye de 140 balaiz et 447 perles de comptes en

66. « Et dit de ce qu'il en bailloit pour le Duc, il y en avoit tousjours les trois pars de noirs & la quarte de rouges taincts en escarlate de couleur de fleurance, & que le jour ledit Duc porte bonnets noirs, & les rebrace deux ou trois grans doiz, & la nuit il prent des bonnets rouges qui sont encores plus grans & plus parfons que les noirs, & les met sur sa teste sans qu'il y ait linge ne autre chose entre deux » et « & autant de fois qu'il portoit des bonnets pour ledit Duc, il portoit une livre de poudre de violette que ledit Doulx lui avoit prié faire, & disoit que ledit Duc vouloit tout ce qu'il mectoit à l'entour de lui, sentist bon & odourast bien fort » (MORICE, *Mémoires...*, cité n. 2, col. 412-420).

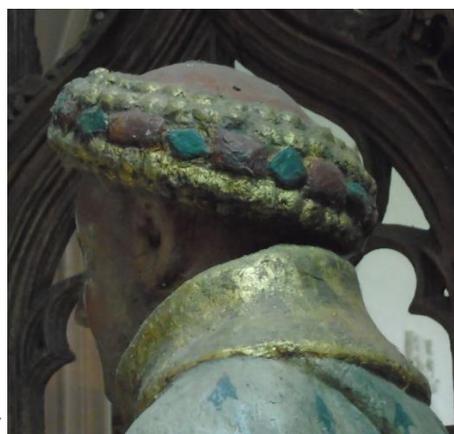
67. Le noir s'impose à la cour de Bourgogne à partir de Philippe le Bon (1419-1467). Les chaperons noirs s'avèrent assez fréquents ; voir par exemple le portrait de Jean de Derval (BnF, ms. fr. 8266, fol. 393 v).

68. Ce couvre-chef est habituellement interprété comme étant un cercle ducal. Le bonnet est de couleur rouge ; ce qui serait cohérent avec les autres observations. Toutefois, un possible repeint reste possible, d'autant plus que la datation précise de l'œuvre, rattachée au XV^e siècle, mériterait d'être confirmée.

troches⁶⁹ » décrite dans un inventaire du règne de François II, contemporain de la construction de la chapelle. Certes, cette lourde coiffe tranche avec la simplicité du bonnet écarlate fourré d'hermine, mais par son appellation, elle est bien rattachée à l'habit royal et s'avère indiscutablement distincte de la couronne ducale.



17



18

17. Détail du portrait équestre du duc de Bretagne dans l'« *Armorial de Gilles Le Bouvier* », 1450-1455 BnF, ms. fr. 4985, fol. 126 v (tous droits réservés à la BnF)

18. Détail d'une statue d'un duc de Bretagne en prière Chapelle Saint-Fiacre du Faouët, cliché de l'auteur

4. La couronne

Si le bonnet est donc bien l'élément constitutif de la panoplie de l'habit royal, celui-ci est pourtant associé à une autre coiffe, la couronne, qui a jusqu'ici monopolisé quasi exclusivement l'attention de l'historiographie⁷⁰. Le débat a principalement porté pour savoir si les ducs arborent un cercle ducal ou une couronne fleuronée sur le modèle royal⁷¹. La terminologie du XV^e siècle évoque alternativement un cercle royal ou ducal, dont on

69. Compte de Guillaume Chauvin chancelier de Bretagne et trésorier de l'épargne (1469-1472) : AD Loire-Atlantique, E/205-1, p. 132, repris dans LA NICOLLIÈRE, « Description... » (cité n. 35), p. 437. Une variation dans « l'habillement » de cette coiffe d'habit royal est confirmée par la mention d'ajout de taffetas jaune et de perles à l'occasion de l'entrée de la duchesse (AD Loire-Atlantique, E/205-1, p. 276).

70. Voir les dernières synthèses : JONES, « En son habit royal... » (cité n. 57) et Christian de MERINDOL, « Essai sur l'emblématique et la thématique de la maison de Bretagne. Mise au point, nouvelles lectures, nouvelles perspectives », dans Jean KERHERVE et Daniel TANGUY (dir.), *1491. La Bretagne, terre d'Europe. Colloque international de Brest, 2-4 octobre 1991*, Brest/Quimper, 1992, p. 265-294.

71. Ce n'est pas le sujet ici. De nombreuses études ont déjà abordé cette question. Il y a effectivement la possibilité de retracer une chronologie grâce aux sources nombreuses, mais qui n'ont pas toutes été prises en compte. Nous préparons une synthèse sur le sujet dans le cadre de notre travail de thèse.

précise parfois qu'il est en forme de couronne et orné de fleurons⁷². Une autre source fait mention d'un « chapeau ducal contenant dix assiettes⁷³ » qui, d'après sa description comportant dix fleurons surchargés de perles et de pierres précieuses, semble se rattacher au même objet. La couronne est également réappropriée en Bretagne à l'initiative de Charles de Blois (1341-1364) au même moment où se développe la question de l'habit royal. Comparativement au bonnet, elle joue un rôle autrement plus important dans le cérémonial breton. La cérémonie d'investiture à Rennes donne en effet une place prépondérante au cercle ou à la couronne, avec tout un discours symbolique construit autour, évoquant entre autres la souveraineté et le *regnum* breton⁷⁴. Mais c'est à partir de 1420 que le cercle ducal intègre le cérémonial des États. Jean V concède le droit héréditaire aux sires de Guémené de le porter sur un carreau de drap d'or⁷⁵, tel qu'on peut encore le voir sur la gravure présente dans l'œuvre du chroniqueur Alain Bouchart (*fig. 19*).



19. États de Bretagne

Alain Bouchart, *Les croniques annalles des pays d'Angleterre et Bretagne*, 1531, p. 406

72. Deux exemples parmi d'autres : en 1420, Jean V ordonne à Charles de Rohan-Guémené de « garder et tenir toutesfois que descharger nous en voudrions ou verions l'avoir affaire notre cercle ou couronne ou ce que porterions sur nostre teste pour icelui temps » (MORICE, *Mémoires...*, cité n. 2), t. II, col. 1040-1041) ; ou encore la description des États de 1451 « le sire de Guémené qui tenoit un tres riche cercle d'or à grands flairons en manière de couronne, sur un carreau de drap d'or » (LE BAUD, *Histoire...*, cité n. 34, p. 524).

73. LA NICOLLIERE, « Description... » (cité n. 35), p. 451-453.

74. Le couronnement n'apparaît pas dans le cérémonial de 1401 apparemment pour se démarquer des modèles anglais et français. Par la suite, la symbolique du cercle ducal est précisée : « Couronne-le de justice et de piété », « Reçois le cercle ducal... qu'il signifie expressement la gloire et l'honneur de la sainteté et l'œuvre de la puissance » et « L'on vous a baillé cest cercle ou nom de Dieu et [de] monseigneur saint Pierre, qui designe que vous recepvés votre puissance de Dieu le tout puissant » (Françoise FERY-HUE, « Cérémonial du couronnement des ducs de Bretagne au XV^e siècle », dans *Missel pontifical...*, cité n. 54, p. 34-42).

75. MORICE, *Mémoires...* (cité n. 2), t. II, col. 1040-1041. Il s'agit alors de réaffirmer la souveraineté du duc, après son enlèvement par les Penthivèvre. À partir de cette date, la couronne est systématiquement mentionnée dans le cérémonial breton des États.

Notons que le terme de chapeau ducal est utilisé pour décrire la couronne. Cette appellation n'est pas spécifique au contexte breton puisque l'on trouve mention, notamment pour plusieurs princesses et dames françaises, d'une « couronne en forme de chapeau » ou d'un « chapeau d'or en manière de couronne⁷⁶ », qui montre la récurrence de ces précieux couvre-chefs.

5. Le chapeau papal

Les sources font enfin ressortir un chapeau rouge fourré d'hermine et orné de perles envoyé par le pape Calixte au duc Pierre⁷⁷. Le recoupement des dates de règne de Pierre II (1450-1457) et de Calixte III (1455-1458) permet une datation assez précise vers 1455-1457. S'il ressemble dans les grandes lignes aux autres chapeaux du duc, il est pourtant bien distinct du chapeau de parement, puisque celui-ci est situé juste après dans l'inventaire. Il est donc peu probable que le « chapeau d'armes » porté aux États de 1455 soit ce chapeau donné par le pape. On ne sait pas non plus à quelle occasion ce chapeau a pu être porté. Néanmoins, le fait que l'on garde mémoire de cette origine pontificale laisse entendre une symbolique particulière, que l'on imagine plutôt en lien avec la souveraineté, tout comme pour le cercle ducal délégué au nom de saint Pierre, dont le pape est le successeur, garant de la reconnaissance de l'origine divine du pouvoir des ducs⁷⁸. En somme, une forme de prolongement de la symbolique de l'habit royal, une nouvelle fois, qui fait écho à une tradition anglaise légèrement plus tardive, sous les premiers rois Tudor.

CONCLUSION

Il est difficile de savoir si le chapeau du cimier des Montfort renvoie au chapeau de tournoi ou à la majesté princière, même si la logique d'imitation incite plutôt à pencher pour le premier. La terminologie et les usages, malgré les lacunes, rendent compte d'une signification précise pour chacun de ces couvre-chefs, même si la confusion s'opère en la personne du prince et par la permanence du rouge et de l'hermine. Le rapport avec la majesté, qui se manifeste peut-être ici dans le domaine martial – le prince au sommet de la hiérarchie nobiliaire et de ses chevaliers –, n'est donc jamais loin et explique l'intégration de cet attribut dans le cérémonial ducal (entrées, États, funérailles).

L'étude des chapeaux dans le contexte breton, bien que limitée par les nombreuses lacunes en sources qui empêchent de dresser un panorama plus complet du phénomène, fait état d'un enjeu certain et durable, ainsi que d'une richesse insoupçonnée pour les questions relatives au cérémonial chevaleresque et princier. Il est intéressant de constater que, à l'instar du heaume à cimier, le chapeau n'est pas un attribut exclusif du prince, mais que, progressivement, ce dernier l'investit d'une forte charge symbolique qu'il détourne à son profit. La multiplicité des couvre-chefs princiers – bonnet, couronne, heaume et chapeau – parfois mis en scène simultanément, a pour but de définir ses différentes identités et d'affirmer sa primauté dans tous les domaines : l'État, la féodalité et la chevalerie. On remarquera la similarité de pratiques entre les cours anglaise, française et bretonne, témoignant de la fréquence des contacts et des transferts, dont on a tenté d'explicitier ici,

76. Barthélémy-Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », *Bulletin philologique et historique*, 1951-1952, p. 107.

77. AD Loire-Atlantique, E/205-1, p. 145.

78. Cité par HABLOT, « Give his head... » (cité n. 1). L'auteur évoque aussi l'investiture de Charles de Valois en 1285 qui en place de couronne est coiffé d'un chapeau de cardinal.

par la datation et les individus, les canaux de diffusion intervenant dans les phénomènes de copies et d'imitations, qui tendent à une uniformisation de ces milieux curiaux.

*
* *

Annexe

La recherche a été réalisée à partir de la base *La Sigillothèque* avec le mot clef « chapeau ». Martine Fabre décrit le plus souvent un chapeau, un chapeau de tournoi ou un chapeau de tournoi rebrassé, qui s'avèrent avoir une apparence très voisine, voire inidentifiable. On a donc uniquement précisé ici les rares cas où elle identifie un autre chapeau, qui porte un profil différent beaucoup plus marqué. Dans un second temps, une étude iconographique a été effectuée dans la mesure du possible puisque les images de certains sceaux n'ont pu être consultées. Certains clichés ou sceaux de trop mauvaise qualité, qui se sont peut-être dégradés entretemps, se sont avérés inexploitable, et l'on se fiera donc ici à l'identification de Martine Fabre qui, contrairement à ses prédécesseurs tel Demay ou Roman, n'a pas omis de relever la présence du chapeau dans ses descriptions. Néanmoins, ce recoupement a permis de réinterroger certaines identifications du chapeau, qui seraient à confirmer. Enfin, le statut des sigillants a été précisé autant que faire se peut. Pour la majorité, Martine Fabre avait déjà donné cette information ; nous avons pu ajouter quelques compléments pour d'autres. Toutefois, des imprécisions demeurent, notamment quant à l'identification des seigneurs bannerets.

Gui de Rochefort, chevalier banneret (1357)
Jean IV, duc de Bretagne (1365-1399)
Guy XII de Laval, chevalier banneret (1370-1381 et 1389-1405)
Jacques de Pencoedic, chevalier (1371-1374)
Payen de Condest, chevalier (1371-1375) *un chapel à revers*
Olivier de Montauban, chevalier banneret (1371-1381)
Briand de Lannion, chevalier, gouverneur du comté de Montfort de 1369 à 1373 (1372-1378)
Pierre de Tournemine, chevalier (1373-1380)
Jean de La Soraye, chevalier (1374-1407)
Olivier Cillart, écuyer, (1375 et 1380)
Guillaume de La Houssaye, écuyer (1376)
Alain de La Houssaye, chevalier, capitaine de Rennes en 1380 et 1381 (1376-1381)
Gilles Malet, chevalier, valet de chambre du roi puis maître de son hôtel (1378-1403)
Bertrand Tirecoq, écuyer (1379-1380)
Eustache de La Houssaye, chevalier, capitaine de Princé en 1385 (1379-1411)
Alain de Mauny, écuyer (1380-1381) *à confirmer*
Jean I^{er} de Rohan, chevalier banneret (1380-1391)
Ruellan de Plouer, chevalier (1381)
Roland de Tremereuc, chevalier (1381)
Jean Des Haies, écuyer (1381)
Colin du Breil, écuyer de l'hôtel ducal (1381) *à confirmer*
Jamet de Corcé, écuyer (1381)
Jean du Faou, chevalier (1381)
Macé Levesque, écuyer (1381)
Balthazar de Blossac, écuyer (1381)
Bonabes de Champagne, écuyer de l'hôtel ducal (1381)
Guillaume de Coetreven, chevalier (1381)
Robert Richier, chevalier (1381-1382)
Pierre du Fournet, écuyer (1381-1383)

Le chapeau ducal breton

Bertrand de Montbouchier, écuyer (1381-1389)
Robert de Melesse, écuyer (1381-1389)
Guillaume de Derval, chevalier banneret (1383)
Guy de Laval, chevalier (1383)
Hervé du Pont, chevalier banneret, capitaine de Pont-l'Abbé (1383-1384) *à confirmer*
Charles de Dinan, chevalier banneret (1383-1418) *un chapeau de tournoi rebrassé d'hermine*
Raoul Lambert, habitant de Saint-Malo, non-identifié (1384)
Eon de Condest, écuyer en 1380 (1389)
Etienne Gouyon, chevalier (1389-1395)
Alain du Plessis, non-identifié (1390-1402)
Jean de Cornouaille, chevalier (1391-1392) *un chapeau de tournoi rebrassé d'hermine*
Roland de Plouat, chevalier (1395) *un chapeau à coiffe tronconique rebrassé*
Jean de Blais (1397), non-identifié
Guyon de Mauny, non-identifié (XIV^e siècle)
Alain de Berson, non-identifié (1401) *un chapeau rebrassé*
Regnier de Blossac, chevalier (1401) *un chapeau rond rebrassé de vair ; à confirmer*
Raoul de Montfort-Guy XIII de Laval, écuyer banneret (1411-1412)
Alain Bonnesgat (1414)
Jean du Juch, chevalier banneret (1418)
Richard de Bretagne, comte d'Étampes (1424-1427)
François de Bretagne, comte de Montfort (1427)
Jean de Breignant, non-identifié (1427) *à confirmer*
Robert de Dinan, seigneur de Châteaubriant et de Montafilant, chevalier banneret (1427)
Yvon Glourcuff, non-identifié (1441)
Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp (1443-1450)
Bertrand de Chevigné, non-identifié (1471)